

LA LETTRE

VALENÇOISE

COMMUNE DE VALENCE EN BRIE

N° 17 - Juin 2023

Bulletin d'information de la mairie
place de l'église
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.35
contact@valence77830.fr

Directeur de publication : Pierre RACINE

Comité de rédaction :
Pascal DUFLOT
Nicolas CHARPENTIER-LIEGEY
Timmy CHEDRI

RÉUNION PUBLIQUE

LUNDI 26 JUIN

Salle Marius ALBERT . 19h

PROJET D'AMÉNAGEMENT
DES RESEAUX SÉPARATIFS

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

PLANNING

Vendredi 25 juin

KERMESSE

organisée par l'association
SACRÉ CHARLEMAGNE
École d'Échouboulains

Jeudi 13 juillet

Soirée antillaise

Repas et Punch
organisée par le comité des fêtes
Foyer Anne Marie REDON

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : fermée toute la journée / Mardi : 13h30 - 18h / Mercredi : 8h30 - 12h / 14h - 18h / Jeudi : fermée toute la journée / Vendredi : 14h - 18h / Samedi : 8h30 - 12h

Permanence des élus : Tous les lundis de 17h30 à 19h sauf pendant les vacances scolaires.

 <http://www.facebook.com/ValenceEnBrie77830>



www.valence-en-brie.fr





Afin d'anticiper le début des travaux, nous demandons à toutes les personnes vulnérables (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes malades ou ayant besoin de soins...) ou entrepreneur recevant régulièrement du matériel, de se rapprocher de la mairie.

Cette information nous permettra de garantir, dans la mesure du possible, l'accès à votre domicile.

Sont concernés les habitants des rues :

- Rue Emile Parquet
- Rue Marcel Dessonnes
- Rue des Bordes
- Rue Octave Rousseau
- Rue Max Lafon
- Rue des Carrois
- Rue Guy Charles Cros
- Route de Vernou

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

- MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15
- MANTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOLETS LE JOUR
- MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE
- ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES
- NE PAS BOIRE D'ALCOOL
- DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES

@MinSoliSante



TRAVAUX DANS L'ÉGLISE

Les travaux dans l'église commenceront à partir de la semaine prochaine. Au programme, est prévu le rebouchage de la crypte, le traitement des soubassement des murs

HORAIRES DES BRUITS LES WE et JOURS FÉRIÉS

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels que les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, perceuses, raboteuses, scies, systèmes d'irrigation, tondeuses à gazon, tronçonneuse, etc.) sont autorisées :

De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00, du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le samedi
De 10h00 à 12h00, les dimanches et jours fériés.

Seules les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente :

Fête Nationale du 14 juillet

Fête de fin d'année

Fête de la musique

Fêtes traditionnelles annuelles de la commune.

Les infractions à l'arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage constituent les contraventions de 1ère, 3ème ou 5ème classe.

Arrêté n°32/2021
en date du 27 avril 2021



POUBELLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Nous vous rappelons que les poubelles doivent être sorties la veille du ramassage et **rentrées après le passage du camion poubelle.**

Ramassage des poubelles jaunes (plastiques, cartons...) tous les lundis
Poubelles vertes ou marrons (déchets ménagers,...) tous les vendredis.

